
L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 17 - votants : 21

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Gallou, Quédec, Marrec, Hernot, Marec-Prigent, Tourbot F, Brochain, Castrec, Coulier, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : Mmes Merdy (pouvoir à M. Marrec), Argouarch (pouvoir à Mme Tourbot), Mme Liard (pouvoir à M. Goalec), Maubian (pouvoir à Mme Séné), MM Avetand, Bouillon

Secrétaire de séance : Mme TANGUY Céline

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 13 mars 2017
2. Convention territoire à énergie positive pour la croissance verte
3. Maison de la santé : Dommages ouvrages
4. Ecoles privées Landerneau : Participations communales
5. Toiture salle de sport : autorisation de lancer la consultation d'entreprises
6. Salle des sports : Mission (SPS) et contrôle technique
7. ALSH : Convention de mise à disposition du mobilier et des bâtiments
8. Tirage au sort des jurés d'Assises
9. Création de poste : Adjoint du Patrimoine
10. Recrutement agents non titulaires pour remplacement d'agents absents
11. Amicale des agents territoriaux : demande de subvention exceptionnelle
12. SIMIF : transfert du secrétariat
13. Effacement des réseaux : Kergamet / rue des écoles
14. Cessions de parcelles communales
15. Aménagement des prairies : autorisation de signature du marché
16. Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, révoque à l'assemblée le projet de la Fontaine pour lesquels la commune a déposé une demande de subvention au titre de l'Energie Positive pour la Croissance Verte.

La Commune venant d'obtenir un accord de subvention de l'ordre de 44.410 " sur des travaux subventionnables d'un montant de 80.745 " HT, elle sollicite l'assemblée à autoriser le Maire à signer la convention à venir avec les partenariats concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention pour le financement de l'aménagement des prairies du Cann et de la Fontaine.

MAISON DE LA SANTÉ : DOMMAGES OUVRAGES

Considérant la présentation par M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments, relatif à la mission de maîtrise d'ouvrage à contracter pour le chantier de la Maison de la Santé,

Et suite à la consultation menée, il propose de retenir la mission émise par la Société DMA (Lloyds de Londres) pour une offre de 3.055,61 " TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec une abstention (M. Castrec),

Autorise le Maire à signer l'offre de la Société DMA.

ECOLES PRIVÉES DE LANDERNEAU : PARTICIPATION COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la décision de la Commune de PLOUEDERN de participer aux charges de fonctionnement des écoles privées de Landerneau accueillant des enfants de Plouédern,

Et suite à la présentation de M. Jean Pascal Hernot, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à verser une participation financière de 297,37 " par enfant aux établissements suivants :

Ecoles	Nombre de élèves	Participation
Ecole Notre Dame du Tromeur	13	3.865,81
Ecole Saint Julien	26	7.731,62
Ecole Saint Nicolas	3	892,11
Ecole Diwan	5	1.486,85
total	47	13.976,39

SPORTS : AUTORISATION DE LANCER LA

M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments, évoque la nécessité de réfléchir au remplacement de la couverture existante sur la salle de sport devenue obsolète.

La commission « Bâtiments » du 8 avril dernier propose à l'assemblée de autoriser le Maire à lancer une consultation de entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à lancer une consultation sur cette rénovation de la toiture de la salle de sports.

SALLE DE SPORTS : MISSION S.P.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'exposé de M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments, relatif à la consultation menée au sujet de la mission S.P.S. pour les travaux de couverture de la salle de sports,

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition la moins disante formulée par la Société APAVE, pour une prestation de 715,00 " HT, soit 858,00 " TTC.

SALLE DE SPORTS : CONTRÔLE TECHNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'exposé de M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments, relatif à la consultation menée au sujet du contrôle technique de la salle de sports,

A l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition la moins disante formulée par la Société SOCOTEC, pour une prestation de 950,00 " HT, soit 1.140,00 " TTC.

DISPOSITION DU MOBILIER ET DES BÂTIMENTS

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Conseillère municipale de la commission « Enfance .
Jeunesse » fait part à l'assemblée que la commission, dans sa séance du 3 mai dernier, a
décidé d'établir une convention de mise à disposition à titre onéreux du mobilier et des
bâtimens de l'ALSH « Ti ar Vugale », entre la Commune de Plouédern et la Commune de
Trémaouézan.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Commune de Trémaouézan, à
raison de 75 % des charges (entretien des locaux, fourniture d'électricité, d'eau, des
produits d'entretien, de la vaisselle, du remplacement du mobilier) pour la commune de
Plouédern et 25 % des charges pour la commune de Trémaouézan.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2018

M. Bernard GOALEC, Maire, précise que chaque année, il est nécessaire de
communiquer six noms tirés au sort dans la liste électorale en vue de constituer la liste
annuelle des jurés d'assises.

LE CONSEIL MUNICIPAL a procédé au tirage qui a donné les résultats suivants :

Mme MINGAM épouse LE CHENADEC Béatrice	4 rue des Roches Blanches
Mme CORNEC veuve QUISTINIC Emilienne	2 Traon Menhir
Mme MAUBIAN Aziliz	4 Kérécun
Mme GUILLERM veuve PRIGENT Denise	15 route de Kériel
M. CHAPALAIN Ayrtou	4 Kervéléoc
Mme MARTIN veuve MOYSAN Monique	5 rue de l'Ouest

CRÉATION DE POSTE : ADJOINT DU PATRIMOINE

Mme Marie-Pierre GALLOU, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que
conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité
sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste d'adjoint au patrimoine en lien avec
les bénévoles de la bibliothèque de Plouédern,

u patrimoine, à temps non complet, à raison de 17 H
mandes des bénévoles de la bibliothèque.

- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C1 de la filière « adjoints du patrimoine ».
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C1 dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur du patrimoine.
- Le traitement sera calculé en fonction de l'indice brut minima 347 et limité à l'indice terminal du grade en fonction de l'expérience professionnelle reconnue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

DECIDE :

D'adopter la proposition de M. le Maire,
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACEMENT D'AGENTS ABSENTS

M. Bernard GOALEC, Maire, informe l'assemblée que conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

M. le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement selon l'expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 3-1,

DECIDE :

D'adopter la proposition du Maire,
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

LANDERNEAU : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle de la Amicale des Agents Territoriaux du Pays de Landerneau afin de leur permettre de fêter leurs 50 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à verser 10 " par agent, soit : 120 " .

S.I.M.I.F. : TRANSFERT DU SECRÉTARIAT

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente une demande du Syndicat Intercommunal Mixte d'informatique du Finistère (SIMIF) sollicitant les communes adhérentes afin de transférer le secrétariat vers le CDG 29.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le SIMIF à procéder à son transfert de secrétariat vers le CDG 29.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX : KERGAMET È RUE DES ÉCOLES

M. Bernard YVINEC, Adjoint au Maire, présente du Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques « rue des Ecoles + Kergamet ».

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de PLOUEDERN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

➤ Réseau basse tension :	90.200 " HT
➤ Réseau éclairage public :	38.500 " HT
➤ Réseau communications électroniques :	<u>23.000 " HT</u>
Soit un total de :	151.700 ÖHT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement se rétablit comme suit :

➤ Financement du SDEF :	103.200 "
➤ Financement de la Commune :	
Réseau basse tension :	0 " HT
Réseau éclairage public :	25.500 " HT
Réseau communications électroniques :	27.600 " TTC

Soit au total une participation de 53.100 Ö

Les travaux ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension.

de la commune aux travaux de communications
se de 100 % du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération de renforcement de réseaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE « rue des Ecoles + Kergamet »,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 53.100 ”
- Autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et ses éventuels avenants.

CESSION DE PARCELLE COMMUNALE : M. LE GALL PAUL, Quinquis Meur

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, informe l'assemblée que M. LE GALL Paul, dans un courrier du 12 septembre 2016, a formulé la demande d'acquisition d'un terrain public communal au lieu-dit Quinquis Meur.

Ce terrain comprend un bâti existant, d'une surface de 23 m², et un délaissé de voirie d'une surface de quelques mètres carrés. La surface de ce délaissé ne sera connue qu'après bornage (de 7 à 8 m²).

Ce bâti existant, renfermant à l'origine une buanderie et un cellier, a été transformé en pièce de vie il y a quelques années.

Après avis des Domaines, la valeur vénale de la parcelle a été fixée à 1.000 ”. Par courrier en date du 2 mai 2017, M. LE GALL a accepté cette proposition financière.

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Urbanisme » en date du 4 mai 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à régulariser cette cession et à procéder à la vente de cette parcelle.

Les frais d'actes et de géomètre seront supportés par le pétitionnaire.

ALES : PRAIRIE DU CANN

Le Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de leur riveains ont manifesté leur intérêt d'acquérir une portion ann d'agrandir leur propriete.

La commission « Sentiers », au vu de l'avis des Domaines, a émis un accord sur une proposition de vente à 700 " par parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à régulariser cette cession et à procéder à la vente de ces parcelles dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

AMÉNAGEMENT DES PRAIRIES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réuni le 16 mai 2017 pour valider le choix de l'entreprise dans le cadre de l'aménagement paysager des deux prairies.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Elle propose de retenir l'entreprise la moins disante, formulée par l'entreprise JO SIMON de Ploudaniel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Valide le choix de la commission, à savoir l'entreprise JO SIMON, pour un montant de travaux de 69.581,00 " HT pour la tranche ferme et 3.500,00 " HT pour les options n°1, n°2 et n°4.

Et autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant de 87.697,20 " TTC.

FÊTE DE LA PENTECÔTE : FEU D'ARTIFICE

M. Pascal QUEDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par le Comité des Fêtes de Plouédern sollicitant une subvention pour l'organisation des Fêtes de la Pentecôte qui se dérouleront le samedi 3 juin prochain, notamment pour le feu d'artifice.

Considérant qu'annuellement, une subvention pour financer leur feu d'artifice leur est attribuée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à financer cette manifestation du 3 juin prochain en prenant en charge le devis présenté par « VOS NUITS ÉTOILÉES », pour une prestation de 1.400 " TTC.



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

STIONS DIVERSES

Observations de M. Jean-Yves CASTREC, Conseiller Municipal, au sujet du même nombre de points lumineux sur le territoire de PLOUEDERN et PLOUDANIEL mais dont la participation financière pour Plouédern est plus conséquente.